

Protocoles et PASS sanitaires

1



2

Avenir Montagnes

Extrait d'un courrier du 1^{er} Ministre aux préfets coordinateurs de massif : Le gouvernement se tient aux côtés des territoires et des acteurs de la montagne. Le plan Avenir Montagnes répond à l'ambition d'un tourisme plus diversifié, durable et résilient. 3 axes : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles, accélérer la transition écologique, enrayer la formation de « lits froids ». 331 millions d'€ sur 2 ans (2021 et 2022).

Les opérations éligibles à ces financements sont des projets d'équipement et d'investissement portés par les collectivités territoriales et d'autres acteurs de massifs (établissements publics, associations, syndicats mixtes, entreprises, etc.).

Il pourra en outre s'agir de la rénovation de certains hébergements touristiques (tourisme social, refuges, plein air, hôtelleries familiales, ou encore de la reconversion d'hébergements touristiques en hébergements permanents ou saisonniers.

Le Massif Central obtient la dotation la plus forte avec 41 566 667 € soit près d'1/3 du budget.



Salon des CE

3

Le CRT AURA a lancé, dès le début de l'année, une campagne de soutien massive en faveur des Centres de Vacances qui organisent des colos et classes de découverte.

Madame Nathalie VALLIER convie les adhérents de SDJ, s'ils le souhaitent, à les rejoindre au prochain Salon des CE se déroulera les 14 et 15 septembre à la Halle Tony Garnier de Lyon.

N.Vallier@auvergnerhonealpes-tourisme.com

Cette action de valorisation d'offres touristiques auprès de clientèles CE s'inscrit pleinement dans ce Plan d'actions d'envergure.

Séjours scolaires :

4 niveaux ont été retenus pour les modalités d'accueil des élèves. Ils font varier le degré de précautions sanitaires. **Ci-dessous les règles du niveau 1 (le plus favorable).**

- **Masques** : obligatoires dans les espaces clos pour les adultes, les collégiens et les lycéens.
- **Distanciation / espaces clos** : 1 mètre entre les personnes à partir de l'école élémentaire.
- **Restauration** : maintien de la « plus grande distanciation possible » entre les élèves.
- **Transports** : les déplacements de longue distance réalisés dans un bus spécialement affrété pour une sortie scolaire ne sont pas soumis à présentation du passe sanitaire.
- **Activités physiques et sportives** : autorisées en intérieur et en extérieur.
- **Intervenants extérieurs** : pas d'obligation de présenter un passe sanitaire.
- **Hébergement** : La distance entre les lits doit être au moins d'1 mètre.

Selon les dernières directives de J.M. BLANQUER (FAQ Éducation Nationale MAJ 01/09/21), les sorties scolaires et les voyages scolaires avec nuitées sont autorisées dans le respect des éventuelles restrictions de déplacement et du passe sanitaire. L'opportunité de ces voyages devra être analysée en amont au regard de la situation sanitaire locale. Ce sont les dispositions du cadre sanitaire de l'éducation nationale qui s'appliquent.

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>.

PASS sanitaire pour les séjours non scolaires :

Un numéro spécial a été mis en place pour accompagner les gérants d'établissements dans la mise en place du Pass Sanitaire : **0800 08 02 27** (numéro gratuit, 7j/7, 9h-20h et jusqu'à 2h du jeudi au samedi).

Avec l'aide d'IDDJ, nous nous sommes fait confirmer les informations suivantes :

- Le Pass sanitaire concerne **tous nos établissements à partir du premier client majeur accueilli** (seuls les séminaires ne sont concernés qu'à partir de 50 personnes)
- En cas de privatisation, **la responsabilité de la vérification incombe à l'organisateur** : il est fortement conseillé aux loueurs de rappeler ses obligations à l'organisateur.
- Il est désormais **obligatoire d'afficher à l'entrée de l'établissement un QR code établissement** que doivent scanner les clients en entrant. Pour l'organisateur, il est aussi possible de tenir un registre de rappel sur papier afin de permettre une traçabilité en cas de déclaration de cas positifs.
- **Les responsables des établissements ont le devoir de refuser les clients qui ne voudraient pas signaler leur visite par l'un des moyens fournis.**
- Le 30 Aout, le pass sanitaire deviendra obligatoire pour **tous les personnels de l'ERP.**
- La mise en place pour les 12 / 17 ans est prévue pour le 30 Septembre.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/pass-sanitaire-faq-pour-les-professionnels>

Contrôle du PASS sanitaire des séjours d'adultes - familles

A partir du 30 août, les structures ERP disposent d'un espace de restauration collective ou d'une piscine, salle commune, etc. sont tenues de contrôler les PASS sanitaires de tous les adultes. Dès le 1^{er} adulte accueilli, le PASS est obligatoire. Nous vous conseillons vivement d'envoyer un mail d'informations à l'attention des clients arrivant dans les prochains jours - au plus tard 4j avant et idéalement 1 semaine avant - notamment pour leur permettre de présenter un test négatif de moins de 72h.

Exemple de mail :

Comme suite aux annonces gouvernementales, je suis en devoir de vous prévenir qu'à partir du 30 Août notre ERP est soumis au contrôle du PASS sanitaire. Le jour de votre arrivée, les participants pourront se présenter entre 17h et 19h pour être contrôlés par notre personnel d'accueil. Nous vérifions le Pass sanitaire à l'arrivée de tous les adultes avec l'application TAC Verif. Après cet horaire, l'organisateur du séjour deviendra responsable de la vérification des arrivants, nous vous conseillons de tenir à jour une liste de vérification. Le Pass s'obtient à l'aide d'un QR code téléchargé dès qu'il est édité par le médecin. Attention, le Pass sanitaire n'est actif qu'après un certain laps de temps en fonction du type de méthode poursuivie.

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection) ;
 - Plus de 2 semaines et moins de 6 mois après un test positif (RT-PCR ou antigénique) si vous avez eu la Covid ;
 - Dès la saisie du résultat d'un test négatif par le professionnel de santé dans SLD-EP et jusqu'à 72h après.
- Vous pouvez nous présenter le QR code soit sur votre portable (application ANTICOID, copie d'écran du QR Code) soit sur une feuille de papier où le QR code est imprimé correctement.*

Nous ne vérifierons pas les identités.

RAPPEL : TOUS LES ETABLISSEMENTS SOUMIS AU PASS SANITAIRE DOIVENT APOSER UN QR CODE A L'ENTRÉE

<https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/#generer-QR-code>



4

Dernières actions politiques

Nous avons écrit aux candidats aux élections régionales et départementales des principales listes en présence avant le 1^{er} tour.

Nous avons reçu une réponse de Guy LAVOCAT (LREM) qui est venu nous rencontrer à la Bourboule le 22 juin. Il nous a confirmé toute son attention et nous a assuré de son soutien si nous avons besoin de transmettre des éléments aux membres du gouvernement.

À l'approche des élections régionales et départementales, les membres du bureau ont rencontré différentes personnalités : Elisabeth CROZET, Sébastien DUBOURG, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Claude SARLIEVE, Christophe SERRE, Laurence VICHNIEVSKY.

Nous avons rencontré le sous-préfet en juin, Pascal BAGDIAN, qui nous a conseillé de maintenir notre militantisme dans le cadre des actions initiées par le Préfet de région et le Commissariat de Massif.

Par ailleurs, Marc POTIN a rencontré le recteur d'académie Karim Benmiloud lors d'une colo apprenante en juillet et a été un excellent relais. Un courrier d'après visite a confirmé tout le soutien qu'il témoigne aux structures d'éducation populaire et à l'intérêt pédagogique des classes de découverte.

Après les résultats des élections départementales, nous avons contacté le sénateur Jean-Marc BOYER qui nous a conseillé de prendre rendez-vous à la rentrée avec Marianne MARCHI, vice-présidente du CD63 et responsable de la délégation au tourisme.

De plus, la députée Christine PIRES-BEAUNE nous tient régulièrement informés des courriers qu'elle envoie au gouvernement et des réponses qu'elle obtient.

Nous les avons alertés sur les difficultés persistantes de nos métiers.



6

Les intervenants

Nous avons interrogé les intervenants sportifs et culturels :

L'été 2021 s'est comme en 2019, les petits groupes et les colonies de vacances ont complété les réservations individuelles des familles.

Les activités se sont déroulées sans encombre dans le respect des précautions sanitaires avec le masque.

Pour cet automne et cet hiver les réservations des classes sont au rendez-vous. En espérant ne pas subir de nouvelle alerte qui bloque les séjours...

Mise à jour du site internet



8

Le site internet www.sancy-dômes-juniors.org a été mis à jour par Sett Communication. Nous avons désormais repris la main dessus et pouvons le faire évoluer. Nous avons d'ailleurs déjà ajouté des encarts des adhérents quand ils nous les ont fait parvenir.

Les encarts des adhérents volontaires sont en ligne, et regroupés par catégories : organisateurs de séjours, hébergements collectifs, visites éducatives, activités éducatives, logistique.

Les adhérents qui le souhaitent, et n'ayant toujours pas envoyé leur encart, peuvent le faire via l'adresse communication@sancy-domes-juniors.org.

Pour vous inscrire, faire inscrire des partenaires de la filière, il suffit de nous faire parvenir l'adresse mail sur laquelle diffuser. Vous pouvez aussi rédiger des articles d'information ou de témoignage afin de participer à la rédaction de la prochaine News-letter :

communication@sancy-domes-juniors.org

Cotisation Adhésion Participation aux actions



5

Comme déjà évoqué en visioconférence, nous aborderons la question de la cotisation lors de l'Assemblée Générale le 14 septembre. Celle-ci fera l'objet d'un vote définitif. N'hésitez pas, si vous connaissez des acteurs de notre filière intéressés par SDJ, à leur proposer de venir à notre AG. Ils pourront adhérer le jour-même.

Nous proposons de renouveler le Conseil d'Administration, d'y adopter de nouveaux membres et de participer davantage à nos actions.

En outre, nous avons décidé d'élargir la présence aux CA en visioconférence à tous les membres de SDJ. Les questions seront soumises et débattues en public et les membres du CA pourront voter.



Un nouveau mode de communication



7

À partir du 1er juillet 2021, les diverses informations reçues par SANCY DÔMES JUNIORS ne seront plus transférées par mail aux adhérents.

En effet, nos mails étaient nombreux et se chevauchaient avec les informations reçues de l'Etat, des fédérations, etc.

Elles seront mises en ligne à deux endroits sur le site internet en bas de page :

* L'espace privé (newsletter et comptes-rendus de réunion), avec le mot de passe : `sdj2021*`

* L'actualité en direct (protocoles sanitaires, FAQ, etc.), à votre première connexion, vous devez vous enregistrer via le formulaire. Vous recevrez un mail avec les identifiants et vous pourrez changer votre mot de passe.

Nous essayons actuellement d'activer une alerte vous informant d'un nouveau document téléchargeable sur le site. Sett Communication étudie cette fonctionnalité.



9

Nouveaux interlocuteurs

Accueil Collectifs de Mineurs ce.sdjes63.acm@ac-clermont.fr
Agrément Jeunesse Education Populaire, FONJEP, soutien aux actions locales JEP ce.sdjes63.jep@ac-clermont.fr
Appels à projets Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) ce.sdjes63.fdva@ac-clermont.fr
BAFA ce.sdjes63.bafa@ac-clermont.fr
Formation continue des acteurs éducatifs
ce.sdjes63.formationcontinue@ac-clermont.fr
Mission d'Accueil et d'Information des Associations
ce.sdjes63.vieassociative@ac-clermont.fr
Politiques éducatives territoriales ce.sdjes63.pedt@ac-clermont.fr
Service Civique ce.sdjes63.servicecivique@ac-clermont.fr
Vacances Apprenantes ce.sdjes63.vacancesapprenantes@ac-clermont.fr

RAPPELS : * ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE MARDI 14 SEPTEMBRE À 17H00 À LA MAIRIE DE MURAT LE QUAIRE

➔ MERCI DE NOUS CONFIRMER OU NON VOTRE PRÉSENCE

*** WEBINAIRE SUR LA FISCALITÉ DES CENTRES DE VACANCES : LE JEUDI 09 SEPTEMBRE DE 10H00 À 11H30**